

## **Additional information regarding the Temporary Foreign Worker Program related to New Requirements for Entry into Canada / Information supplémentaire concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires liés aux nouvelles exigences d'entrée au Canada**

**\*\*\*\*\* Le français suit \*\*\*\*\***

Hello,

We would like to share additional information from Employment and Social Development Canada (ESDC) on the Temporary Foreign Worker Program and new COVID-19 testing requirements.

On December 31, 2020, in order to help prevent further introduction and transmission of COVID-19 and new variants of the virus into Canada, the Government of Canada [announced](#) new mandatory requirements for all air travellers to Canada, including temporary foreign workers.

These measures, which come into force on January 7, 2021 (00:00 EST), outline the following:

- Travellers must provide a negative laboratory test result for COVID-19 conducted within 72 hours of departure to Canada. The test must be performed by an accredited lab in the source country using one of two types of COVID-19 tests – either a molecular polymerase chain reaction (PCR) or loop-mediated isothermal amplification (LAMP) test.
- Airlines will be verifying the negative tests, so passengers must retain copies of test results and must present them prior to boarding.

These measures are in addition to the existing requirements, such as providing a quarantine plan and mandatory 14-day quarantine period upon arrival to Canada, among others. There are currently no exemptions for temporary foreign workers.

On January 6, 2021, the Government [announced](#) additional information regarding the requirements. Specifically, there are time-limited flexibilities for travellers departing from some countries in recognition of the need for testing systems to adjust. Travellers departing from Saint Pierre and Miquelon are exempt from the new requirements until January 14, 2021, and travellers departing from Haiti are exempt until January 21, 2021. That being said, these travellers are strongly encouraged to get a COVID-19 test once they arrive in Canada. In addition, travellers departing from Mexico and Jamaica, as well as some Caribbean, Central American and South America countries can use tests conducted within **96 hours of departure** (instead of 72 hours) until 00:01 EST on January 14, 2021. A full list of countries can be found [here](#).

Employment and Social Development Canada (ESDC) is working closely with departments across the federal government to ensure the continued safe and timely entry of temporary foreign workers into Canada in order to maintain the strength of Canada's food supply chain. As part of this, they are undertaking engagement with key stakeholders and government partners.

In addition, Global Affairs Canada (GAC) is leading efforts to collect information on testing availability and capacity in key source countries. This information is being updated regularly and posted to the [www.travel.gc.ca](http://www.travel.gc.ca) website under the health tab per country of interest.

Additional information, including [questions and answers](#), is available online.

We encourage you to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account ([aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca](mailto:aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca)).

Thank you,  
**Industry Engagement Division**  
Agriculture and Agri-Food Canada  
Government of Canada

\*\*\*\*\*

Bonjour,

Nous aimerions partager des informations supplémentaires d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires et les nouvelles exigences liées aux tests de la COVID-19.

Le 31 décembre 2020, afin de prévenir l'introduction et la transmission de la COVID-19 et des nouvelles variantes du virus au Canada, le gouvernement du Canada a [annoncé](#) de nouvelles exigences obligatoires pour tous les voyageurs qui arrivent au Canada par avion, y compris les travailleurs étrangers temporaires.

Ces mesures, qui entrent en vigueur le 7 janvier 2021 (00 h HNE), sont les suivantes :

- Les voyageurs doivent présenter une preuve de résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 effectué au cours des 72 heures ou moins avant leur départ pour le Canada. Le test doit être réalisé par un laboratoire agréé dans le pays d'origine en utilisant l'un des deux types de tests de dépistage de la COVID-19, soit un test de réaction de polymérisation en chaîne moléculaire (test PCR) ou un test d'amplification isotherme à médiation par boucle (test LAMP).
- Les compagnies aériennes vérifieront les tests négatifs. Les passagers doivent donc avoir en main une copie de leur résultat au moment de l'embarquement.

Ces mesures s'ajoutent aux exigences existantes, telles que la fourniture d'un plan de quarantaine et une période de quarantaine obligatoire de 14 jours à l'arrivée au Canada. Il n'existe actuellement aucune exemption pour les travailleurs étrangers temporaires.

Le 6 janvier 2021, le gouvernement a donné plus d'[information](#) concernant les exigences. Plus précisément, il existe des assouplissements limités dans le temps pour les voyageurs au départ de certains pays, en reconnaissance de la nécessité d'adapter les systèmes de test. Les voyageurs qui partent de Saint-Pierre-et-Miquelon sont exemptés des nouvelles exigences jusqu'au 14 janvier 2021, et ceux qui partent d'Haïti sont exemptés jusqu'au 21 janvier 2021.

Cela étant dit, nous recommandons fortement à ces voyageurs de se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19 dès leur arrivée au Canada. De plus, les voyageurs partant du Mexique et de la Jamaïque, ainsi que de certains pays des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud peuvent utiliser les tests effectués **96 heures ou moins avant leur départ** (au lieu de 72 heures) jusqu'au 14 janvier 2021 à 00 h 01 HNE. Une liste complète des pays est disponible [ici](#).

Emploi et Développement Social Canada (EDSC) et d'autres ministères du gouvernement fédéral travaillent en étroite collaboration pour que les travailleurs étrangers temporaires puissent continuer à entrer au moment propice au Canada, et en toute sécurité, afin de protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. Dans ce contexte, ils ont entamé un dialogue avec les principaux intervenants et partenaires gouvernementaux.

En outre, Affaires mondiales Canada dirige les efforts visant à recueillir des renseignements sur la disponibilité des tests dans les principaux pays d'origine et sur la capacité de ces pays à les administrer. Ces renseignements sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site [www.voyage.gc.ca](http://www.voyage.gc.ca) dans l'onglet « Santé » par pays de destination.

D'autres renseignements, y compris des [questions et réponses](#), peuvent être consultés en ligne.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC ([aaafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca](mailto:aaafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca)).

Merci,

**Division de la consultation du secteur**  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Gouvernement du Canada